



INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Revue de presse

6 juillet 2016

La presse locale arbore toujours une « Une » en noir et blanc pour contester le contenu du projet de loi portant sur le Code de la communication. Bon nombre de journaux se veulent alarmistes, et n'écartent pas le risque d'un clash entre le régime et la presse privée, dans le cas où les amendements préconisés par les professionnels des médias ne seraient pas considérés. En outre, la position des membres de la Communauté internationale face à ce projet de loi se précise.

Assemblée nationale

PROJET DE CODE DE LA COMMUNICATION : LE PARLEMENT RÉPRIMANDE LA PRESSE

L'ouverture de la session extraordinaire de l'Assemblée nationale et du Sénat s'est tenue, hier. Dans leur allocution, les présidents des deux Chambres parlementaires ont réprimandé les journalistes quant à leur contestation du projet de Code de la communication et de la manière dont ils mènent leur lutte. Le président du Sénat a déclaré, entre autres : « Je ne connais pas le métier de journaliste. Et c'est pour cela que je ne l'exerce pas. Cette loi est bien élaborée si l'on se réfère au progrès de la technologie, mais elle peut être mauvaise si elle est mal interprétée » (**Les Nouvelles, p. 3**). Certes, mais en affirmant que les sénateurs n'ont pas le temps de consulter les administrés avant le vote d'une loi, les parlementaires censés porter les aspirations de la population au sein des institutions, font aussi un déni de fonction de législateur, rappelle **L'Express de Madagascar (p. 3)**. Le président de l'Assemblée nationale, pour sa part, s'est adressé aux journalistes militants en ces termes : « Nous avons reçu les journalistes à quatre reprises et nous avons également décidé d'ajourner l'adoption du texte, mais nous ne pouvons pas accepter que certains vandalisent nos infrastructures ». Il fait ainsi référence à l'entrée en force de certains journalistes à l'Assemblée nationale la semaine dernière. (**Les Nouvelles, p. 4**). Par ailleurs, les journalistes, la société civile et les simples citoyens qui soutiennent le Mouvement pour la liberté d'expression se donnent rendez-vous ce jour devant l'Assemblée nationale, pour effectuer un sit-in. D'après les informations, l'Etat-Major Mixte Opérationnel de la Région aurait reçu l'ordre de se présenter sur les lieux pour intervenir en cas de débordement. (**Midi Madagasikara, p.2 ; Madagascar-Laza, p. 7**)

- Le sénateur Olivier Rakotovazaha a failli en venir aux mains lors de l'émission radiophonique commune dénommée « Miara-manonja », diffusée hier. Ayant participé en tant que défenseur du projet de Code « liberticide », le sénateur a eu une vive altercation avec l'activiste Andry Andriantogarivo à sa sortie de la station de radio. Le sénateur a accusé ce dernier de diffamation, affirmant qu'il l'avait insulté durant son intervention, en lui disant qu'il ne mérite pas le titre de sénateur. La tension est montée d'un cran, d'autant que l'activiste a traité le sénateur de menteur. Il s'agit, en tout cas, d'un signe évident de la tension des relations entre les élus et les professionnels des médias. (**Les Nouvelles, p. 3**)
- Un des journalistes reporters d'images de la station Viva est convoqué par la gendarmerie, ce jour. Une convocation qui entrerait dans le cadre de l'enquête concernant des images diffusées sur les attentats survenus à Mahamasina, le 26 juin dernier. (**Midi Madagasikara, p.2**)

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



- Ces réprimandes s'apparentent à une préparation psychologique des journalistes en vue de l'adoption sans amendement du projet de Code de communication, soutient **Tia Tanindrazana (p. 2)**. Les parlementaires semblent oublier qu'ils sont redevables envers les citoyens et que l'alternance démocratique est la règle. D'ailleurs, le quotidien rapporte une interview du politicien Manandafy Rakotonirina, dans laquelle il rappelle qu'« il est possible de dissoudre l'Assemblée nationale et d'organiser de nouvelles élections législatives » (p. 3).
- D'après le ministre de la Communication, Vonison Andrianjato, le projet de Code assurera la normalisation de la démocratie à Madagascar, d'autant que les initiatives concernant l'amendement de l'article 20 sont déjà en cours. « C'est une parole donnée », a-t-il promis. Il estime que le projet de Code immunise les journalistes dans l'exercice de leur métier. (Madagascar-Laza, p. 3) Selon lui, ce nouveau Code prévoit effectivement la dépénalisation des délits de presse et responsabilise les patrons de presse. (Tia Tanindrazana, p. 3)

REFORME DU CODE DE LA NATIONALITE : UNE EVOLUTION MINIME

Le Code de la nationalité malgache évolue, mais reste discriminatoire. Les réformes prévues dans le projet de loi s'y rapportant, qui est soumis au Parlement, ne vont pas au-delà de la nationalité de filiation, et laisse même entier le problème de l'apatridie. Le seul progrès consenti concerne le droit des femmes à transmettre automatiquement leur nationalité malgache à leur progéniture. Pour le reste, la loi demeure discriminatoire, au point de préoccuper l'Union européenne, qui n'a pas manqué de « partager ses préoccupations » lors du dialogue politique tenu avec le gouvernement, le 4 juillet dernier. Et pour cause, si les hommes peuvent transmettre leur nationalité à leur conjointe étrangère, les femmes n'ont pas cette possibilité à l'égard de leur époux si celui-ci est étranger. Par ailleurs, les enfants issus de parents apatrides devraient également rester sans nationalité, quand bien même leurs parents seraient nés à Madagascar. Par ailleurs, tout enfant né à Madagascar de parents inconnus n'est considéré Malgache que sur la base de certains critères, en l'occurrence la présomption que l'un des parents au moins est Malgache. Cette présomption se base sur le nom de l'enfant et ses caractéristiques physiques. (L'Express de Madagascar, p. 9)

- **Madagascar Matin (p. 3)** évoque les préoccupations de l'Union européenne, et en conclue de manière hâtive, que cette organisation continentale « s'oppose à la tenue de la session extraordinaire du Parlement ».

Politique interne

CONTESTATIONS DU CODE DE LA COMMUNICATION : RAJAONARIMAMPINANINA DANS SA TOUR D'IVOIRE

Dans une interview accordée samedi et diffusée hier sur les chaînes télévisées privées, le Président dit n'avoir « jamais entendu les journalistes contester ni évoquer l'article 20 de la loi sur la cybercriminalité ». Dès le départ pourtant, la contestation actuelle est partie de la suppression par le conseil des ministres, de la disposition censée abroger le fameux article 20. Prévoyant des peines de prison pouvant aller jusqu'à 5 ans et des amendes jusqu'à 10 millions d'Ariary en cas de diffamation contre un représentant de l'autorité publique, ledit article 20 avait été contesté par les journalistes ainsi que les blogueurs et les utilisateurs des réseaux

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



sociaux depuis 2014. Le Président Hery Rajaonarimampianina semble ne pas vouloir céder aux pressions, et sous-entend que la liberté dépasse parfois les limites à Madagascar. Il a ajouté d'ailleurs que : « dans le cadre de notre Constitution, c'est la loi et non les journalistes qui organise la profession ». Les journalistes n'étant, pour lui, qu'une composante du processus, c'est au gouvernement d'encadrer ledit processus. En outre, le Président a noté que « des politiciens ont conduit les journalistes, ce qui est à la fois choquant, et cela fait réfléchir ». (L'Express de Madagascar, p. 3)

- **L'Express de Madagascar (p. 3)** ne manque pas de commenter les déclarations du Chef de l'Etat et assimile ses propos à du mépris vis-à-vis des journalistes. « Soit il est sourd, soit il fait la sourde oreille. Comme à son habitude, le Chef de l'Etat, à court d'argument, trouve des mains politiques derrière ce mouvement des journalistes. Considérant les journalistes avec un certain mépris, il écarte l'idée que des hommes politiques puissent vouloir profiter des actions de contestations des journalistes. »

LE DOMICILE DE MONJA ROINDEFO INVESTI PAR LES FORCES DE L'ORDRE

Des éléments des forces de l'ordre ont investi le domicile de l'ancien Premier ministre de la Transition, Monja Roindefo hier à 9 heures. Ces éléments n'étaient en possession ni d'un mandat de perquisition, ni d'un mandat d'arrêt, ni d'un mandat d'amener. Le concerné s'interroge si cette perquisition n'est pas liée à ses récentes prises de position en appui aux journalistes concernant le Code de la communication, et si ce n'est pas une intimidation de la part du régime en place. (Midi Madagasikara, p.2 ; Les Nouvelles, p. 8). Madagascar-Laza (p.2) rapporte, pour sa part, que la Primature mène actuellement une opération pour récupérer ses biens. 60 voitures sont concernées par la procédure. L'ancien Premier ministre a fait l'objet de cette procédure, hier. Les autres anciens Premiers ministres et hauts responsables de la Primature connaîtront le même sort.

- **Madagascar-Laza (p.2)** estime, dans son éditorial, que même si la Primature est de bonne foi en voulant récupérer ses biens, il ne fait aucun doute que cette action se retournera contre elle, du fait que la perquisition, selon Monja Roindefo, a été faite en toute illégalité.
- Lors d'une conférence de presse, Monja Roindefo a indiqué qu'il assimile ce geste des forces de l'ordre à une violation de domicile, vu qu'aucune lettre émanant de la Justice n'a été présentée. « Que ce soit un ordre émanant de la Présidence ou de la Primature, les forces de l'ordre ne doivent pas investir une habitation sans motif légal », a-t-il conclu.

Economie et société

TRAFICS DE BOIS DE ROSE : UNE COUR SPECIALE A LA SOLDE DE L'EXECUTIF

Le conseil des ministres du 22 juin dernier a pris le décret d'application de la loi organique n° 2015-056 du 3 février 2015, portant création de la Chaîne pénale de lutte contre le trafic de bois de rose et de bois d'ébène. La composition de cette Cour est contestée par certains députés et opérateurs en bois précieux. Et pour cause, elle comprend un Parquet, une Chambre d'instruction, une juridiction de jugement et un greffe. Les magistrats composant la Cour sont désignés par le ministre de la Justice sur proposition du Conseil supérieur de la Magistrature

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



dont le président n'est autre que le Président de la République lui-même. Ce mode de désignation compromet l'indépendance de la Cour. En outre, les magistrats siégeant auprès de cette juridiction sont toujours tenus de rendre compte aux autorités qui les ont désignés. (Midi Madagasikara, p.3)

REGION ITASY : LES POPULATIONS LOCALES CONTRE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES MINIERES

Nombreux maires, chefs fokontany et autres autorités accompagnés des membres de la société civile se sont réunis hier, pour contrer la réalisation d'un projet relatif à l'exploitation des ressources minières dans la région Itasy. Le porte-parole des manifestants a précisé que ce projet ne fera que détruire tous les espaces où sont implantées les forêts de tapia qui sont actuellement des plantes endémiques. Outre sa valeur endémique, ces forêts assurent également le gagne-pain des populations locales en y puisant des produits et éléments naturels transformés. En tout cas, les populations locales affirment ne pas vouloir rester les bras croisés. (Midi Madagasikara, p. 18)

- *Sur le plan financier, les communes se plaignent du contrat passé avec la société chinoise qui exploite déjà une parcelle de terrain dans la commune de Soamahamania. Selon les explications de la société civile Tafomiavo, la part de l'Etat dans les contrats miniers n'est que de 1,4%. (Madagascar-Laza, p. 9)*
- *Entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2016, une quinzaine de permis environnementaux ont été délivrés par l'Office national de l'Environnement, touchant sept secteurs d'activité. Parmi les projets y afférents figurent les projets d'exploitation minière localisés à Maevatanana, Mananjary, Toamasina II et les programme d'exploitation aurifère à Miarinarivo Itasy et Mananjary. (La Vérité, p. 7)*

Relations internationales

PROJET DE CODE DE LA COMMUNICATION : REACTIONS DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

- *Parallèlement au sit-in organisé par des journalistes devant le palais de l'Assemblée nationale, une délégation des journalistes se rendra à Andraharo pour répondre à l'invitation du Représentant résident du Système des Nations unies à Madagascar. Il convoque, ce jour, toutes les entités concernées par cette affaire, entre autres les membres de la presse, la société civile, le ministère de la Communication, ainsi que les représentants des Commissions parlementaires concernées par l'adoption du Code. Cette réunion sera l'occasion de confronter les deux versions contradictoires de ce projet de loi, à savoir celle élaborée en 2015 avec le PNUD et la version élaborée unilatéralement par le gouvernement. (Midi Madagasikara, p.2 ; Les Nouvelles, p.3)*
- *Aux dernières nouvelles, une rencontre entre 5 représentants des journalistes et 5 membres du gouvernement et le Bureau permanent de l'Assemblée nationale aura lieu cet après-midi. Au cours de cette rencontre, le représentant du PNUD va présenter le projet de Code initial conclu d'un commun accord, au Bureau permanent de l'Assemblée nationale. Ce sera surtout une présentation officielle à laquelle les représentants du ministère sont sollicités. (L'Observateur, p. 3 ; Midi Madagasikara, p.2)*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



SOMMETS INTERNATIONAUX : ENTRE OPTIMISME ET PESSIMISME

« Le chantier avance », a affirmé un responsable gouvernemental à propos des chantiers prévus accueillir le Sommet de la Francophonie. Les infrastructures seront prêtes à temps, notamment la voie rapide devant relier le Village de la Francophonie au Boulevard de l'Europe. Cependant, à moins de 4 mois du rendez-vous francophone, la situation du Village de la Francophonie et des aménagements nécessaires à l'aéroport d'Ivato inquiètent. En outre, le citoyen lambda peine à voir les bienfaits de ces chantiers, en raison des embouteillages monstrueux engendrés par la construction de ces routes, ou encore des saisies et des démolitions pour cause de nécessité publique. En réplique, le responsable gouvernemental soutient qu'« en contrepartie, il ne faut pas occulter la création d'emplois et les retombées économiques futures ». Les projets actuels semblent prévus uniquement pour le Sommet de la Francophonie et ne tiennent pas compte de la session de l'Assemblée parlementaire francophone qui démarre vendredi prochain, ni du Sommet du Marché commun de l'Afrique australe et orientale (COMESA). (**L'Express de Madagascar, p. 5 ; Madagascar-Laza, p. 2**)

- A quelques jours de la tenue de la 42^{ème} session de l'Assemblée parlementaire, le président de l'Assemblée nationale, Jean Max Rakotomamonjy lance un message d'apaisement. « Il est important de garder un climat d'apaisement et laissons nos différends de côté », a-t-il indiqué durant le discours d'ouverture de la session extraordinaire du Parlement. Le pays a besoin d'apaisement, et pas seulement la population, mais aussi les élus. (**Les Nouvelles, p. 4 ; Madagascar-Laza, p.3**)
- Soamahamania, Code de la communication, perquisitions, hausse des prix du carburant, insécurité... Cette liste montre les problèmes que le gouvernement doit régler dans un court délai. Dans son éditorial, **Madagascar-Laza (p.2)** constate que le gouvernement reste sourd face à ces problèmes, voire engage un bras de fer avec les journalistes. Fallait-il en arriver là et ce, à la veille du Sommet de la Francophonie, pour lequel le régime a besoin de tout le monde, notamment des médias ?
- Au niveau de la sécurité, la mise en place du Centre national de commandement et de contrôle et les travaux de construction de l'Office de Télécommunications militaires de l'Etat ont, semble-t-il, déjà débuté. (**Les Nouvelles, p. 2**)
- « Sécurité : tout pour la Francophonie, rien pour les Malgaches », titre **La Gazette de la Grande Île** dans son éditorial (p.5). 2500 militaires assureront la sécurité lors du Sommet de la Francophonie. Comme quoi, les autorités ne lésinent pas sur les moyens quand il s'agit de faire le m'as-tu-vu aux yeux de la Communauté internationale. Il n'en demeure pas moins que l'Etat traîne des pieds quand il s'agit de la sécurité des simples citoyens et de leurs biens.

SCRUTINS : LES PARTENAIRES PLANCHENT DEJA SUR 2018

Lors du dialogue politique Madagascar / Union européenne de lundi dernier, l'UE a informé le gouvernement qu'une mission de suivi des recommandations de la mission électorale de 2013 est prévue en octobre. Cette mission permettra de faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations techniques, incluant le fichier électoral, mais aussi de contribuer à un climat politique propice à la tenue d'élections présidentielles et parlementaires inclusives crédibles et transparentes en 2018. En mars dernier, une mission d'évaluation des besoins en matière électorale des Nations Unies a déjà eu lieu à Madagascar, suite à une requête du gouvernement malgache pour appuyer le cycle électoral 2016-2019. Selon le communiqué de la Commission

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Electorale Nationale Indépendante, hier, le pays a reçu l'avis favorable de Nations unies à la suite de cette mission. Le rapport du Needs Assessment Mission soutient effectivement, que la concrétisation d'un nouveau projet d'appui aux élections dans la Grande île est acquise. (Les Nouvelles, p. 4 ; Madagascar-Laza, p. 2 ; L'Observateur, p. 2)

Style et déontologie

*Interrogé sur le projet de Code de la communication, l'Ambassadeur de l'Union européenne à Madagascar, Antonio Sanchez Benedito a répondu que « L'Union européenne ne s'amuse pas sur des détails comme le projet de Code de la communication. Il revient à l'Exécutif et au Législatif de discuter de ce document. » Une bien curieuse réplique, car le Représentant résident prend ses distances vis-à-vis de la polémique, comme si la liberté de la presse à Madagascar ne le concernait pas, soutient **La Gazette de la Grande Île (p. 4)**. Pourtant, il aurait pu participer à la pression diplomatique pour l'instauration d'un Code de la communication libéral, comme l'a fait l'Ambassadeur des Etats-Unis à Madagascar. Il n'en est rien, peut-être parce que cet Espagnol est marqué par la dictature franquiste qui a sévi dans son pays pendant près de 40 ans. L'homme ne manifeste donc que peu d'intérêt pour la démocratie et les libertés. Le journal ajoute que l'Ambassadeur « a tendance à pencher du côté du régime. Il est vrai que sa carrière dépend en partie des appréciations des gouvernants. On se demande si un déplacement du côté de la Délégation de l'Union européenne aurait une quelconque utilité » pour les membres du Mouvement pour la liberté d'expression, lesquels ont l'intention de déposer un mémorandum auprès des représentations diplomatiques siégeant à Madagascar.*

Un peu d'humour



L'Express de Madagascar, p. 6

Responsables de l'Unité de Monitoring des Médias :

Tiaray RANDRIAMALALA: tiaray.randriamalala@eces.eu

Mirana RAZAFINDRAZAKA: mirana.razafindrakaza@eces.eu

Site web: www.incipals.eu

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:

